



A l'attention de M. JONQUIERE

Union Nationale des Industries de la
Manutention dans les ports - UNIM

76 Avenue Marceau 75008 PARIS

Paris, le 20 février 2023

N/Réf : 23013

Objet : Préavis de grève à partir du 7 mars

Monsieur Le Président de la commission sociale,

En vertu des articles L2512-1 et suivants du Code du travail, nous vous informons du dépôt d'un préavis de grève pour l'ensemble des salariés des entreprises relevant du champ professionnel couvert par votre organisation, affectés ou non à des missions de délégation de service public.

Cet appel à la grève est à compter du 7 mars 2023 à 0h00.

Pour les salariés dont les plages de travail débutent la veille du 7 mars, la cessation du travail se fera à compter de la prise de poste.

Cet appel à la grève s'inscrit dans l'appel national et interprofessionnel, lancé notamment par FORCE OUVRIERE, contre le projet de retraite prévoyant notamment le report de l'âge légal de départ et l'augmentation de la durée de cotisations.

Veuillez agréer, Monsieur Le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Etienne CASTILLO
Secrétaire Fédéral

